

TARIFICATION 2019/2020

La participation des familles est calculée sur la base d'un quotient familial proportionnel aux revenus tenant compte de la composition du foyer. Il est calculé au 1^{er} janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.

Pour les familles des nouveaux inscrits, le quotient familial s'applique dès leur arrivée.

En cas de non-calcul, le quotient maximal est appliqué.

En cas de calcul tardif, le quotient est appliqué à la date de réception des informations par le service Education Jeunesse.

TARIFICATIONS 2019/2020 DES SERVICES PERISCOLAIRES			
Quotient	Restauration	Accueil matin	Accueil soir
supérieur ou égal à 549	3,21 €	0,82 €	2,25 €
compris entre 497 et 548	2,12 €	0,62 €	1,68 €
compris entre 451 et 496	1,60 €	0,41 €	1,12€
compris entre 382 et 450	1,09 €	0,20 €	0,56 €
inférieur ou égal à 381	Gratuité	0,08 €	0,22 €
Tarif hors commune	4,40 €	0,82 €	2,25 €
Présence restauration avec panier repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	Gratuité	/	/
Majoration pour non réservation dans les délais (y compris PAI avec panier-repas)	1,50 €	/	1,00 €



Votre quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 selon la formule suivante :

$QF \text{ Mensuel} = \text{Revenu Brut de Référence divisé par } 12 \text{ divisé par le nombre de personnes au foyer (une part par personne)}$.

TARIFICATIONS 2019/2020 DES CENTRES DE LOISIRS			
Quotient	Tarif 1/2 journée mercredi	Tarif journalier mercredi	Tarif journalier vac.scolaires
supérieur ou égal à 1 157	7,86 €	15,72 €	19,07 €
compris entre 963 et 1156	6,79 €	13,59 €	17,84 €
compris entre 771 et 962	5,67 €	11,36 €	14,83 €
compris entre 656 et 770	5,24 €	10,47 €	11,97 €
compris entre 540 et 655	3,87 €	7,73 €	10,07 €
compris entre 539 et 463	2,97 €	5,96 €	9,26 €
compris entre 299 et 462	2,20 €	4,40 €	5,77 €
inférieur ou égal à 298	1,34 €	2,69 €	3,57 €